



Section FO DGFIP du Pas de Calais

Compte rendu des élus FO-DGFIP en CAP Locale

CAPL n°2 (contrôleurs) du 09 juillet 2015

Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,

Dans la fonction publique d'Etat, la RGPP ne s'est pas arrêtée. Elle a été remplacée par la MAP qui impacte durement tous les fonctionnaires et ce n'est pas le gel du point d'indice pour la 5ème année consécutive qui va arranger les choses.

A la DGFIP, s'ajoutent pour les agents des conditions de travail en constante dégradation et un sous-effectif chronique devenu quasi permanent et tendant à devenir la norme dans l'ensemble des services.

Le projet de mutation élaboré est la triste illustration des suppressions d'emploi et de la mise à mal du réseau.

Ce mouvement paraît donc avec un déficit de plus de **7%** d'agents dans le Pas-de-Calais. (pour **681** postes dans le département, **48,1** sont vacants). C'est le résultat d'une gestion prévisionnelle des effectifs et des carrières déplorable à la DGFIP.

Il ne suffit pas d'être à l'écoute des usagers, ou de vouloir leurs imposer la dématérialisation, encore faudrait-il que notre administration, qui se dit moderne, soit à l'écoute de ses agents.

Force Ouvrière tient à vous rappeler que le droit à mutation est un droit fondamentalement inaliénable.

Force est de constater que ce premier mouvement fusionné n'a pas tenu les promesses escomptées.

De plus, localement, ne serait-il pas possible, afin de faciliter le travail de suivi des RH et dans un but de clarification, que les tableaux fournis fassent apparaître, les effectifs réels, les détachements, et les affectations des ALD ?

La situation réelle par service serait donc enfin visible et le travail de tous grandement facilité !

Les vacances d'emploi matérialisées par les chaises vides de plus en plus nombreuses dans tous les services, ne doivent pas être le préambule à leurs suppressions ce qui correspondrait à une double peine.

FO-DGFIP continue d'exiger à minima le comblement des emplois à hauteur des vacances constatées.

Les élus FO en CAPL n°2 :

Titulaires :

Jacques REGNIER, Laurent VASSEUR & Yannig BOURGAIN

Suppléants :

Laurent BRIOUL, Catherine ROUX & Justine KORKUT